



## Devenez MÉCÈNE des Chant'Appart

Bénéficiez de l'avantage fiscal offert aux particuliers.

### Pourquoi s'engager ?

L'Association Chants-Sons vous propose dès maintenant de devenir mécène du Festival Chant'Appart afin

- D'accroître notre soutien à la création
- De renforcer notre attention à des publics particuliers
- De favoriser la création de lien social.

Et en prime vous aurez la satisfaction d'aider CHANTS SONS en lui affectant une part de vos impôts !

### *Le mécénat des particuliers.*

#### *Comment ça marche ?*

**Vous faites un don du montant que vous souhaitez.**

En retour vous recevez un reçu destiné à l'administration fiscale qui vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

**En plus de la réduction d'impôt, nous vous offrons une contrepartie (entrée gratuite et/ou à tarif réduit pour des spectacles du festival chez des particuliers) dont le montant ne peut dépasser 25 % de votre contribution (avantage limité à 60 €).**



### Coupon à renvoyer

Mr/Mme.....

Adresse

E-mail :

Souhaite faire un don à l'association Chants Sons pour le festival Chant Appart d'un montant de

Le chèque est à faire à l'ordre de **Chants Sons** et à retourner à :

Avec le soutien de l'Etat - Direction des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire



et la participation des communes de :

- > Aizenay
- > Carquefou
- > Landevieille
- > Le Poiré s/ Vie
- > St Hilaire de Riez
- > St Julien des Landes
- > Venansault

Bernadette GRILLARD/Trésorière de l'association Chants-Sons/ 11 impasse Guynemer 85000 LA ROCHE SUR YON

Date

Signature

Avec le soutien de l'Etat - Direction des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire



et la participation des communes de :

- > Aizenay
- > Carquefou
- > Landevieille
- > Le Poiré s/ Vie
- > St Hilaire de Riez
- > St Julien des Landes
- > Venansault

